

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 28 avril 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron Breteau Tuffier

Mrs Mallet Breton Penicaud Perot Verrier

Absents avec procuration :

M. Bigot donne procuration à M. Breton

M. Blondeau donne procuration à M. Odeau

Mme Bontemps a été nommée secrétaire.

Enquête publique SAS SOCOPA

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil de l'enquête publique en cours concernant la demande de la SAS SOCOPA VIANDES, en vue d'obtenir l'autorisation au titre des installations classées pour la mise en place d'un périmètre d'épandage de boues, la régularisation administrative du complexe d'abattage et de découpe de viandes situé au lieu-dit « Les Bordes » sur le territoire de la commune de CHERRE.

Cette enquête initialement prévue du 2 avril 2015 au 4 mai 2015 inclus est prolongée jusqu'au 18 mai 2015 à 17h suite à la demande de monsieur Jean Pierre LEMOINE commissaire enquêteur.

Monsieur Le Maire précise que la Commune de Villaines La Gonais est concernée pour le volet épandage des boues sur une surface de 17,1 Ha répartie dans le secteur de la Gadelière et Tréfoux.

Ce projet d'épandage suscite des inquiétudes notamment sur la commune de Cormes ou un projet de création d'une plateforme de stockage est prévu. Une association (AIEA) s'est créée et a transmis un courrier aux maires des communes concernées par l'enquête. Lecture de celui-ci est faite au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal formule l'avis suivant :

Le conseil municipal déplore le manque de communication en amont de ce projet qui date de plusieurs années. Des épandages sont déjà effectués sur le territoire communal et le conseil demande qu'une solution alternative **pour ce nouveau projet de plan d'épandage** soit mise en œuvre. A ce jour les boues sont d'ailleurs traitées selon d'autres procédés.

Le conseil municipal charge monsieur Le Maire de suivre l'évolution du dossier et de transmettre cette délibération à monsieur le Commissaire enquêteur lors de sa dernière permanence le lundi 18 mai 2015 de 14h à 17h en mairie de CHERRE.

Attribution du marché de travaux pour la toiture du logement de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réception des 3 devis.

Après étude de ceux-ci, un complément d'information sera demandé auprès d'une entreprise ne présentant pas la même épaisseur d'isolation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attendre et reporte sa décision au prochain conseil.

Ramassage scolaire : Achat abri bus pour « Courvalain »

Monsieur le Maire rappelle le courrier d'une habitante du Lieu-dit « Couvalain » pour une demande d'abri bus

pour les enfants de ce hameau dans l'attente du car.

Le conseil municipal ayant validé l'achat et inscrit les crédits nécessaires au compte 2188 programme 71 sur le budget 2015, et après en avoir délibéré, choisi le modèle Orléans (fournisseur Altrad Diffusion) poteaux carré avec 2 bardages latéraux de couleur vert (RAL 6005) pour un montant de 2 365€ HT.

Fonds de concours 2015 de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la réunion relative au Fonds de concours de la communauté de commune de l'Huisne sarthoise est fixée au 12 mai 2015.

Nous devons faire part à cette dernière des projets de travaux que nous souhaitons inscrire pour être subventionné.

Le conseil décide l'inscription les travaux d'enfouissement des réseaux pour un montant HT de 280 000€.

Cimetière. Avancement de la procédure administrative

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 7 février 2011, le conseil municipal avait décidé d'engager la reprise des concessions en état d'abandon.

Lors de sa séance du 26 mai 2011, le Groupe Elabor a été retenu pour la gestion administrative. Le premier procès-verbal de constatation a été établi le 31 janvier 2015, un délai de 3 ans et 8 mois d'attente est nécessaire avant l'établissement du second procès-verbal. Puis, suite à ce deuxième constat, délibération du conseil municipal et mise en place de l'arrêté de reprise. Les travaux de relevage pourront alors commencer.

Cimetière. Tarif renouvellement de concession

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le montant des tarifs actuels pour l'achat de nouvelles concessions.

Aucun tarif de renouvellement n'ayant été mis en place à ce jour, le conseil municipal décide le renouvellement des concessions en cours **uniquement sur une période de 30 ans** avec effet au 28 avril 2015.

Tarif : 2m2 : 130€

Tarif : 1m2 : 65€

Virement de crédit n°1 au budget d'assainissement :

Afin de pouvoir régulariser des écritures passées sur 2014, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir des crédits au compte 673 pour un montant de 95€ et de réduire de la même somme le compte le 022 (dépenses imprévues).

Modification des statuts de la communauté de communes

Relais assistantes maternelles parents enfants:

Monsieur le Maire, expose que lors de sa séance plénière du 14 avril 2015, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a approuvé une modification des statuts de l'EPCI afin de déployer sur l'ensemble de son territoire un relais d'assistantes maternelles parents enfants.

Pour mémoire, un groupe de travail au niveau communautaire a été constitué pour approfondir ce dossier. Il a :

- procédé à différentes visites de RAM communautaires,
- recueilli des éléments financiers sur ces structures,
- réfléchi avec l'assistance d'un architecte à la construction d'une antenne sur Tuffé.

Il ressort de sa réflexion les éléments suivants :

Au niveau organisationnel, ce service pourrait être composé de deux antennes, l'une à La Ferté-Bernard et l'autre à Tuffé. Des ateliers dans les communes environnantes seraient mis en place par le personnel affecté à ce service.

Au niveau des ressources humaines, au regard du nombre d'assistantes maternelles présentes sur le territoire et de la superficie de la Communauté de communes, deux éducateurs de jeunes enfants pourraient armer ce service.

Pour des raisons économiques, le projet d'organisation du service n'a pas retenu le principe d'un demi-temps de secrétariat.

Au niveau financier, la mise en place de ce service comporte deux facettes :

- la première est la construction d'une antenne sur Tuffé, construction qui devrait être mutualisée avec le projet d'ALSH de la commune de Tuffé. Cette construction avoisine les 300 000 € HT ; la CAF peut subventionner ce type de projet jusqu'à 80 %.
- La seconde est le budget de fonctionnement annuel qui, selon le schéma organisationnel précité (2 équivalents temps plein), avoisinerait les 110 000 € dont 28 000 € à la charge de la CCHS.

Par ailleurs, en application de l'alinéa 3 de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales et au niveau des dépenses de fonctionnement, le coût de ce transfert de compétence est évalué pour la CCHS à 5,34 points de fiscalité (un point de fiscalité = 20 600 €). Pour la commune de La Ferté-Bernard qui sera amenée à transférer son service au niveau communautaire, cela équivaut à un transfert de charges représentant 0,71 point de fiscalité.

En conséquence, au regard de tous ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la CCHS à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

« Article 2

(...)

Compétences facultatives

(...)

- i) **Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles parents enfants.** »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°14-04-2015-020 en date du 14 avril 2015 initiant la procédure de modification des statuts de la Communauté de communes,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Adopte les modifications des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise selon les termes précités et ce, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

15 voix pour

0 voix contre

Contrat Espaces Verts :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance du contrat d'entretien des espaces verts. L'entreprise Pascal NEVEU présente son devis pour l'année 2015, il s'élève à 12 338,40€ TTC, comprenant l'entretien des espaces verts, la taille des arbres, la taille des haies et un désherbage à minima ou débroussailleuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de la signature du devis

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40
Approbation de la séance du 28 avril 2015; le Maire Michel ODEAU